

Conseil de discipline

Rôle d'audience

Dossier	13-23-00039		
Nature de l'audience	Audience sur sanction		
Date	9 juillet 2024 à 9 h 30		
Lieu	Audience à distance		
Plaignante	Annie Lebeau, LL.M., CRHA, syndique	Avocate	M ^e Nathalie Vuille
Intimé	Mme Justine Delisle, CRHA	Avocat	
Membres du conseil de discipline	M ^e Jean-Guy Légaré, président M. Denis Morin, CRHA Mme Véronique Paradis, CRHA		
Nature de la plainte	2 chefs : 1- Avoir entravé le Comité de l'inspection professionnelle, en négligeant de répondre ou de faire suite aux demandes qui lui ont été adressées afin qu'il soit procédé à l'inspection de sa pratique professionnelle et ce, malgré des rappels à cet effet, contrairement à l'article 73 du <i>Code de déontologie des CRHA</i> et contrevenant aux articles 114 et 59.2 du <i>Code des professions</i> ; 2- Avoir entravé monsieur Pierre-Alain Rey et/ou madame Annie Lebeau, respectivement syndic et syndique adjointe de l'Ordre des CRHA, en négligeant de répondre ou de faire suite aux courriels, lettres et messages vocaux qui lui ont été adressés, contrairement à l'article 73 du <i>Code de déontologie des CRHA</i> et contrevenant aux articles 114 et 59.2 du <i>Code des professions</i>.		